



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Le 21 décembre 2012

DÉCLASSIFICATIONS LA DIRECTION REPART À L'OFFENSIVE

Pas de trêve des confiseurs pour la direction de la Caisse d'épargne Bretagne - Pays de Loire !

La fin d'année est propice aux coups bas.

C'est ainsi que, dans le cadre du dossier « effectifs cibles pour fin 2013 » transmis aux élus du Comité d'entreprise, la direction a glissé une déclassification de tout un service passant ainsi 7 cadres CM6 en TM5.

L'avis devant être donné par le CE, en accord avec la direction, le 8 janvier, toutes les conditions étaient réunies pour que le projet soit appliqué sans vagues.

La vigilance des élus CFDT ne l'a pas permis

Après prise d'information et consultation juridique dès le 14 décembre, la section CFDT a décidé de prendre contact avec SUD, la CGC et le SU afin de faire voter en réunion plénière du comité d'entreprise la saisine du CHSCT sur ce sujet. En effet la modification du contenu du travail n'est pas sans impact sur les conditions de travail, d'autant plus lorsqu'elle s'accompagne d'une rétrogradation des salariés.

Cette initiative a permis un vote favorable à cette proposition le 21 décembre.

La CFDT a aussi, à cette occasion, dénoncé le non respect par la direction de l'accord forfait jour signé par la CFDT et la CGC le 15/11/2012. En effet, les 7 cadres concernés par cette déclassification ne se sont pas vus proposer d'avenant « forfait jour » comme si la direction avait déjà entériné leur passage en TM5.

Chacun pourra ainsi juger des méthodes de la direction de la Caisse d'épargne Bretagne - Pays de Loire et de la nécessité de consulter les délégués CFDT chaque fois que nécessaire.

CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE – PAYS DE LOIRE

319, ROUTE DE VANNES
44800 SAINT HERBLAIN

tél : 02.72.20.34.85 ou 06.26.43.86.81
courriel : cfdt.cebpl@free.fr

cfdt-cebpl.fr